

## **Règlement de la chasse au trésor digitale Nîmes**

### **Article 1 : Présentation du jeu concours**

À l'occasion du lancement de son nouveau site internet, l'université organise un jeu concours afin de permettre à ses internautes de découvrir plus en profondeur ce nouvel outil en participant à une chasse au trésor digitale.

### **Article 2 : Participants**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

L'inscription au concours s'effectue de manière automatique après soumission du formulaire de participation et proposition de réponses aux trois questions posées dans celui-ci.

### **Article 3 : Date limite de participation**

La date limite de participation au concours est fixée au dimanche 10 juillet à minuit. Les réponses ne seront pas prises en compte au-delà de cette date.

### **Article 4 : Acceptation du présent règlement**

Par la validation du formulaire de participation, le participant accepte sans réserve le présent règlement.

### **Article 5 : Cadre légal**

Les réponses proposées ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, aux droits de toutes personnes et ne pas constituer une incitation à la haine, la discrimination ou la violence.

Le gagnant du concours sera tiré au sort de façon aléatoire parmi l'ensemble des participants ayant répondu correctement aux trois questions posées dans le formulaire de participation.

### **Article 6 : Résultats du jeu concours**

Les réponses de la chasse au trésor seront communiquées le 11 juillet 2022 et le gagnant sera averti individuellement par mail à l'adresse que celui-ci a renseigné au moment de sa participation.

Lot à remporter : une carte abonnement de 10 places cinéma CGR Nîmes valable 6 mois.